



Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick

Pour publication immédiate
Le mardi 22 juin 2021

Communiqué de presse L'AFANB inquiète du nouveau foyer de soins à Moncton

Dieppe – L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick s'inquiète à la suite de l'annonce vendredi dernier de la construction d'un foyer de soins bilingue à Moncton par l'entreprise Shannex. Les foyers de soins qui sont gérés par des entreprises privées n'ont pas de compte à rendre à la population. Leur premier objectif est de faire des profits. Les services aux résidents laissent souvent à désirer à cause d'un manque de personnel ou parce que les employés ont reçu très peu ou aucune formation.

Le 15 juin dernier, dans le cadre d'une table ronde virtuelle intitulée « Soyons bienveillants envers les aînés », l'AFANB a entendu les préoccupations des participants au sujet de la négligence et de la maltraitance que plusieurs aînés subissent dans les résidences pour aînés du Nouveau-Brunswick. Ils ont dénoncé de nombreux incidents, qui allaient de l'abus verbal au manque de soins de base. Certains employés ont partagé des commentaires alarmants : « Les aînés sont négligés, nous n'avons pas le temps de donner tous les soins essentiels (souvent un lavage au choix : visage et dessous des bras ou parties privées). La plupart du temps, ils n'ont même pas un grand bain par semaine ».

Le président de l'AFANB, Marcel Larocque, se dit très inquiet. « Lorsque de telles situations se produisent dans des foyers privés, les propriétaires n'ont pas besoin de tenir compte des demandes de la population, alors que dans un foyer public, elle a des comptes à rendre. Il va falloir agir rapidement pour s'assurer que les aînés dans les foyers de soins soient traités avec bienveillance et avec tout le respect et la dignité qu'on leur doit », dit-il.

De plus, les foyers de soins ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Les francophones qui seront dans un foyer bilingue n'auront probablement pas toujours des services en français, même s'ils le demandent. Une résidente de Fredericton a dû amener sa mère dans un foyer de soins à Moncton pour que celle-ci puisse avoir des services en français. Elle doit faire le voyage Fredericton/Moncton régulièrement pour visiter sa mère et l'amener à ses rendez-vous chez le médecin. C'est une condition inacceptable dans une province officiellement bilingue.

L'AFANB demande à la province que les foyers de soins de longue durée et les foyers de soins spéciaux soient des institutions publiques et redevables à la population. « Les aînés du Nouveau-Brunswick ont droit à des services de soins de qualité », affirme Marcel Larocque.

- 30 -

Information :
AFANB – DG, Jules Chiasson :
Tél. : 850-6094